

COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 juin 2026 à 20h15

Date de la Convocation : 15 juin 2026
Nombre de membres en exercices : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 12 + 2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Arcades, Espace E. VALLADON, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUDET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOUDET - M. LEGRET - Mme DERAIS - M. CHAMPION – Mme SEVIN – M. HUGON - Mme JAULNEAU – M. GUERET - Mme AVISSE - Mme HUARD - M. DAMAS

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : M. MENAGER (Pouvoir Mme LORIN) - Mme CICAL (Pouvoir Mme DERAIS) - M. LESVAS

Monsieur Gérard LEGRET a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- **APPROBATION DU DERNIER PV**
- **DECISION MODIFICATIVE N°3 – COMMUNE**
- **DECISION MODIFICATIVE N°1 – CAMPING**
- **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET CAMPING MUNICIPAL**
- **2EME TRANCHE DU GYMNASIUM – AMENAGEMENTS EXTERIEURS – AVENANT N° 02 – MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE**
- **SALLE DES ASSOCIATIONS – SALLE DES ARCADES – SALLE DES FETES – MODIFICATION DES CONTRATS DE LOCATION**
- **FORFAIT D'ACCES AU TRANSPORT SCOLAIRE**
- **DEVIS MACONNERIE – CONSTRUCTION D'UN PREAU ECOLE MATERNELLE**
- **DEVIS CHARPENTE, COUVERTURE – CONSTRUCTION D'UN PREAU ECOLE MATERNELLE**
- **DEVIS MACONNERIE – REALISATION DE 2 RAMPES PMR ECOLE PRIMAIRE**
- **DEVIS RAMBARDES – REALISATION DE 2 RAMPES PMR ECOLE PRIMAIRE**
- **DEVIS MENUISERIES EXTERIEURES – REALISATION DE 2 RAMPES PMR ECOLE PRIMAIRE**
- **ACQUISITION TRACTEUR ET BENNE – SERVICE TECHNIQUE**
- **DEVIS DECOLUM ILLUMINATIONS – GUIRLANDES DE NOEL**

QUESTIONS DIVERSES

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qui lui a été attribuée par le Conseil Municipal (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

DATE	FOURNISSEUR	DESIGNATION	HT	TTC
09/06/2026	BLIN INGENIERIE	Mission Maitrise	2 495,00 €	2 994,00 €
		Visite de chantier (forfait par Visite)	400,00 €	480,00 €
		Réception/levée des réserves	300,00 €	360,00 €
09/06/2026	FERRE DUPIN	Installation caméra cour de la mairie et wc public	2 452,30 €	2 942,76 €
12/06/2026	GIRARD John	Sèche linge école	541,58 €	649,90 €
16/06/2026	ECHO REPUBLICAIN	Annonce Appel d'offres Extérieurs Gymnase	520,00 €	624,00 €
19/06/2026	SARL L2Ei	Réparation lave vaisselle cantine	269,24 €	323,09 €

1- DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - COMMUNE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n° 3 de la Commune jointe en annexe.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65736211 Subv. de fonct. aux BA et régies admin. non dotés perso morale	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 000.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 1323-21575 : TRAVAUX DE VOIRIE 2026	0.00 €	0.00 €	2 410.00 €	0.00 €
R- 13461-21567 : AMENAGEMENTS EXTERIEURS GYMNASSE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	38 700.00 €
R- 13461-21568 ECOLE	0.00 €	0.00 €	5 692.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	8 102.00 €	38 700.00 €
D-2135-21581 INSTALLATION CAMERA COUR MAIRIE ET WC PUBLIC	0.00 €	2 950.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-21583 BENNETTE	0.00 €	780.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2182-21582 TRACTEUR	0.00 €	31 620.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-21568 ECOLE	0.00 €	650.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	36 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-231-21576 : TRAVAUX DE TROTTOIRS	5 402.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	5 402.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	5 402.00 €	36 000.00 €	8 102.00 €	38 700.00 €
Total Général		30 598,00 €		30 598,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3 apportée au budget de la Commune.

2- DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – CAMPING MUNICIPAL

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n° 1 du budget Camping Municipal jointe en annexe.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0.00 €	2 625.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2 625.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	375.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	375.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 757361 : Subventions de fonct. de la collectivité de rattachement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	3 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	375.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	375.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	375.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	375.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	375.00 €	0.00 €	375.00 €
Total General		3 375.00 €		3 375.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 apportée au budget du Camping Municipal.

3- SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose une subvention au budget annexe camping d'un montant de 3 000,00 €.

Budget commune		Budget Camping Municipal	
Art 65736211	3 000,00 €	Art 757361	3 000,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve le versement de cette subvention au budget annexe camping d'un montant de 3 000,00 €.

4- GYMNASE – AMENAGEMENTS EXTERIEURS – AVENANT N° 02 – MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur Le Maire rappelle que suite à la séance du 20 mars 2025, un marché de maitrise d'œuvre a été attribué à la société En Perspective désormais OYA SAS suite à l'avenant n° 1 signé le 30 juin 2025, portant sur les travaux d'aménagements extérieurs du gymnase.

Il rappelle également qu'un marché de travaux avait été lancé le 3 juillet 2025 sur la plateforme de l'AMF 28, mais en raison d'un manque de subventions, ce dernier n'a pas donné suite.

Ainsi, Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de son intention de renouveler l'appel d'offre sur la plateforme de l'AMF 28 pour les travaux extérieurs du gymnase. Pour la préparation du dossier à mettre en ligne sur la plateforme, il est nécessaire de conclure un avenant n°2 avec la société OYA SAS d'un montant HT de 1 400,00 € soit 1 680,00 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le lancement de l'appel d'offres sur la plateforme de l'AMF 28
- Accepte l'avenant n° 2 avec OYA SAS concernant la préparation du dossier
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires

5- SALLE DES ASSOCIATIONS – SALLE DES ARCADES – SALLE DES FETES – MODIFICATION DES CONTRATS DE LOCATION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les modalités actuelles de paiement prévoient un règlement après la tenue des manifestations, ce qui expose la commune à des risques d'impayés ;

Considérant qu'il convient de sécuriser le recouvrement des recettes communales en exigeant le paiement préalable des locations ;

Considérant qu'il est également nécessaire de préciser les modalités d'annulation des réservations ainsi que les conditions de prise en charge des dégradations constatées lors de l'état des lieux ;

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal **DÉCIDE** :

➤ Approbation des nouveaux contrats de location

Le Conseil municipal approuve les nouveaux modèles de contrats de location des salles communales.

➤ Modalités de paiement

À compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, le montant de la location devra être acquitté avant la mise à disposition des locaux.

À cet effet, un titre de recettes sera émis et adressé au locataire, qui devra en assurer le règlement dès sa réception.

Dans tous les cas, le paiement devra être effectivement enregistré par le service de gestion comptable au plus tard soixante-douze (72) heures avant la remise des clés.

À défaut de paiement dans ce délai, la réservation sera considérée comme caduque et la commune pourra disposer librement de la salle.

➤ Annulation et remboursement

Le Conseil municipal autorise l'annulation de la location et le remboursement des sommes versées lorsque le locataire justifie d'un cas de force majeure, notamment :

- le décès du locataire, de son conjoint, partenaire de PACS, concubin ou d'un membre de sa famille;
- une hospitalisation du locataire ;
- une maladie grave du locataire empêchant la tenue de l'évènement, sur présentation d'un justificatif médical ;
- tout autre évènement exceptionnel dûment justifié et apprécié par le Maire.

➤ Dégradations constatées

Lorsque l'état des lieux de sortie fait apparaître des dégradations imputables au locataire, un titre de recettes sera émis à son encontre.

Le montant réclamé correspondra au coût des réparations, justifié par un devis ou une facture acquittée.

➤ **Date d'effet**

Les présentes dispositions entreront en vigueur à compter du **1er septembre 2026**.

➤ **Exécution**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

6- FORFAIT D'ACCES AU TRANSPORT SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional Centre-Val de Loire a fixé, par délibération de la Commission Permanente du 5 Juin 2026, un forfait d'accès au transport d'un montant de 27,50 € par enfant, dans la limite de 55 € par représentant légal, prévu dans le règlement régional des transports.

Si l'inscription est faite après la date limite, une majoration de 15 € du forfait de transport sera appliquée par enfant, dans la limite de 30 € par représentant légal.

Le règlement prévoit également, comme pour les années précédentes, en cas de perte ou de détérioration de la carte de transport, que la demande de duplicata sera facturée 15 € au représentant légal, non remboursable dans le cas où l'original serait retrouvé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, afin de se conformer au Règlement de transport scolaire régional, de fixer :

- Le montant du forfait d'accès au transport scolaire à 27,50 € par enfant, dans la limite de 55 € par représentant légal ;
- Une majoration de 15 € du forfait de transport par enfant, dans la limite de 30 € par représentant légal.
- La demande de duplicata de carte à 15 € qui sera facturée au représentant légal en cas de perte ou de détérioration de la carte de transport et non remboursable si l'original est retrouvé.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les suggestions mentionnées ci-dessus suggéré par Monsieur Le Maire et autorise celui-ci à signer tous les documents relatifs.

7- DEVIS MACONNERIE – CONSTRUCTION PRÉAU ECOLE MATERNELLE

Dans le cadre de la construction d'un préau dans la cour maternelle de l'école primaire, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la El FOULON Pascal pour des travaux de maçonnerie.

Le montant des travaux s'élève à 6 302,50 € HT soit 7 563,00 € TTC

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de El FOULON Pascal pour des travaux de maçonnerie, dans le cadre de la construction d'un préau dans la cour maternelle de l'école primaire,
- Accepte le devis d'un montant global de 6 302,50 € HT soit 7 563,00 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande.

8- DEVIS CHARPENTE/COUVERTURE – CONSTRUCTION PRÉAU ECOLE MATERNELLE

Dans le cadre de la construction d'un préau dans la cour maternelle de l'école primaire, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la SARL G. NICOLAS pour des travaux de charpenterie/couverture.

Le montant des travaux s'élève à 32 502,00 € HT soit 39 002,40 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de la SARL G. NICOLAS pour des travaux de charpenterie/couverture, dans le cadre de la construction d'un préau dans la cour maternelle de l'école primaire,
- Accepte le devis d'un montant global de 32 502,00 € HT soit 39 002,40 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande.

9- DEVIS MACONNERIE – REALISATION DE 2 RAMPES PMR ECOLE PRIMAIRE

Dans le cadre de la réalisation de 2 rampes PMR au sein de l'établissement scolaire primaire, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la EI FOULON Pascal pour des travaux de maçonnerie.

Le montant des travaux s'élève à 7 927,20 € HT soit 9 512,64 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de EI FOULON Pascal pour des travaux de maçonnerie, pour la réalisation de 2 rampes PMR au sein de l'établissement scolaire primaire.
- Accepte le devis d'un montant global de 7 927,20 € HT soit 9 512,64 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande.

10- DEVIS RAMBARDES – REALISATION DE 2 RAMPES PMR ECOLE PRIMAIRE

Dans le cadre de la réalisation de 2 rampes PMR au sein de l'établissement scolaire primaire, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société CIP pour les opérations de conception et d'installation de 2 rambardes.

Le montant des travaux s'élève à 10 033,20 € HT soit 12 039,84 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de la société CIP pour les opérations de conception et d'installation de 2 rambardes, au sein de l'établissement scolaire primaire.
- Accepte le devis d'un montant global de 10 033,20 € HT soit 12 039,84 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande.

11- DEVIS MENUISERIES EXTERIEURES – REALISATION DE 2 RAMPES PMR ECOLE PRIMAIRE

Dans le cadre de la réalisation de 2 rampes PMR au sein de l'établissement scolaire primaire, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la SARL GRAFFIN Laurent concernant les travaux de menuiserie extérieure liés au changement du sens d'ouverture de la porte.

Le montant des travaux s'élève à 908,02 € HT soit 1 085,99 € TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de la SARL GRAFFIN Laurent concernant les travaux de menuiserie extérieure liés au changement du sens d'ouverture de la porte, au sein de l'établissement scolaire primaire.
- Accepte le devis d'un montant global de 908,02 € HT soit 1 085,99 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande.

12- ACQUISITION D'UN TRACTEUR D'OCCASION AVEC BENNE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis établi par la société DURET SA relatif à l'acquisition d'un tracteur d'occasion de marque CASE, équipé d'une benne, destiné au service technique communal.

Le montant de cette acquisition s'élève à **27 000,00 € HT**, soit **32 400,00 € TTC**.

Considérant la nécessité de doter le service technique d'un matériel adapté à ses besoins,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Approuve** l'acquisition d'un tracteur d'occasion de marque CASE avec benne auprès de la société DURET SA pour un montant de **27 000,00 € HT**, soit **32 400,00 € TTC** ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

13- DEVIS DECOLUM ILLUMINATIONS – GUIRLANDES DE NOEL

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de la société DECOLUM Illuminations qui s'élève 4 354,84 € HT soit 5 225,81 € TTC concernant l'achat de guirlandes de Noël afin d'illuminer les rues pour les fêtes de fin d'année.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le devis de la société DECOLUM Illuminations,
- Autorise Monsieur le Maire à passer la commande et à signer tous les documents nécessaires.

14- DIVERS

Madame Joëlle DERAIS

- ✓ Demande que soient installés des protections solaires pour la médiathèque

Monsieur Joël CHAMPION

- ✓ Souhaite que le parking de l'Espace Valladon situé en face la haie soit réservé le vendredi aux locataires du gîte communal. A ce titre, un panneau sera posé.
- ✓ Evoque l'achat d'un complément de décors de Noël.

Monsieur Daniel HUGON

- ✓ Demande la pose d'une douche pour le cabinet du kinésithérapeute.

Madame Marie-Claude JAULNEAU

- ✓ Demande que soit refaite la signalétique au sol des voies de circulation.
- ✓ S'informe de l'avancement de la pose d'une pré signalisation, route des Autels.

Madame Véronique HUARD

- ✓ S'informe sur la présence continue des gens du voyage sur la commune.

Monsieur Michaël DAMAS

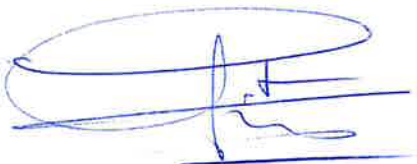
- ✓ Demande des précisions sur le transport scolaire.

Monsieur Gérard LEGRET

- ✓ Donne des informations sur le Parc Naturel Régional du Perche et la présence des élus délégués dans les commissions thématiques du Parc avec Gérard LEGRET à l'environnement, et Marie-Claude JAULNEAU à l'agriculture.
- ✓ Apporte des informations sur le fonctionnement du CCAS, notamment l'élection de madame Marie-Rose VIVET au poste de Vice-présidente.

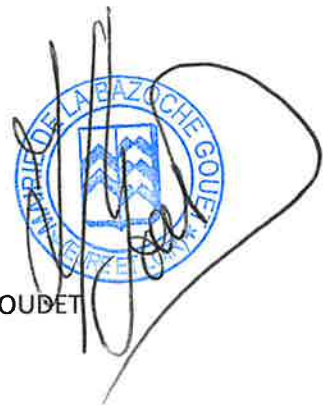
La séance est levée à 22 H 30

Le secrétaire de Séance



Gérard LEGRET

Le Maire



Jean-Paul BOUDET